

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)
puis : M. Braquetti (Vice-Président) (Monaco)

Sommaire

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Mondialisation et interdépendance
- b) Migrations internationales et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

a) Mondialisation et interdépendance (A/73/290)

b) Migrations internationales et développement (A/73/286)

1. **M. Islam** (spécialiste hors classe des affaires économiques, Division de l'analyse économique et des politiques, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un nouvel ordre économique international » (A/73/290), dit que la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international peuvent donner des orientations utiles pour relever les défis de la mondialisation et de l'interdépendance que le rapport classe en questions de croissance économique soutenue, croissance partagée et équitable, protection de l'environnement et développement durable.

2. Dans la reprise qui a suivi la crise financière mondiale, l'économie mondiale a progressé de 2,5 % en 2016 et de 3,1 % en 2017, avec une croissance prévue de 3,3 % pour 2018 et 2019. La croissance a été plus forte dans les pays en développement, la croissance prévue pour les pays les moins avancés étant supérieure à 5 % pour 2018 et 2019, bien que la reprise économique ait largement oublié l'Afrique centrale et australe. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des déséquilibres résultant d'un ajustement monétaire rapide et d'une accumulation plus rapide de la dette, qui entraînent prématurément une hausse des taux d'intérêt et un ralentissement de la croissance. Les récentes frictions entre les principales nations commerçantes, avec l'imposition de tarifs douaniers et les représailles qui en ont découlé, ont encore aggravé les inquiétudes. En outre, les déficits budgétaires ont fortement augmenté, notamment celui des États-Unis d'Amérique, qui devrait atteindre 1 000 milliards de dollars dans quelques années, malgré la forte croissance de la première économie mondiale.

3. L'aide publique au développement (APD) s'est élevée à 146,6 milliards de dollars en 2017, soit une baisse de 800 millions de dollars, la première depuis 2011-2012. L'APD ne représente que 0,31 % du revenu national brut (RNB) des pays membres du Comité d'aide au développement, contre l'objectif de 0,7 %, et l'APD accordée aux pays les moins avancés ne représente que 0,08 % du RNB des pays du CAD, contre un objectif de 0,1-0,20 %.

4. La Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique

international préconisent un régime commercial mondial multilatéral fondé sur des règles plutôt que sur des initiatives restrictives unilatérales qui sont la principale cause des frictions commerciales actuelles, et soulignent la nécessité d'un système monétaire mondial stable et d'une aide financière généreuse des pays développés aux pays en développement.

5. Les examens nationaux volontaires des progrès accomplis par les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable montrent que des efforts importants ont été faits pour réduire la pauvreté et venir à bout de la faim, assurer l'accès à l'éducation et aux soins de santé, et construire des villes durables. En raison de l'incertitude des marchés financiers mondiaux, de nombreux pays en développement détiennent d'importantes quantités de devises sous forme d'instruments financiers à faible rendement des pays développés, alors que ces devises pourraient autrement être utilisées à des investissements de développement durable au niveau national. La situation est exacerbée par la fuite de grandes quantités de capitaux des pays en développement par des voies non officielles et illégales. Les pays en conflit ou sortant d'un conflit rencontrent des difficultés particulières pour atteindre les objectifs du développement social durable. La Déclaration et le Programme d'action contiennent des recommandations sur les mesures à prendre pour prévenir la fuite des capitaux et préserver la paix.

6. Contrairement à la croissance soutenue, partagée et équitable qui a été réalisée, beaucoup moins de progrès ont été réalisés en matière de protection de l'environnement. Jusqu'à présent, les réductions des émissions n'ont pas permis d'atteindre l'objectif consistant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 ou 2 degrés Celsius. Les déchets plastiques s'accumulent à un rythme susceptible d'être désastreux pour la terre, l'eau et l'air. La production annuelle de plastique a explosé depuis 1950. La planète doit déjà faire face à 6,8 milliards de tonnes de plastique non-biodégradable, et leur volume augmente chaque jour. La communauté internationale ne parvient pas non plus à protéger les forêts vierges, les eaux intérieures, les mers et les océans. La Déclaration et le Programme d'action préconisent la promotion de l'utilisation des fibres naturelles et de ce que l'on appelle désormais l'approche interdépendante pour atteindre les objectifs de développement durable.

7. Les pays en développement ont dû relever des défis particuliers pour accéder aux technologies modernes et saisir les occasions qui s'offraient à eux dans le cadre de la quatrième révolution industrielle en cours. L'ONU a un rôle particulier à jouer pour orienter

les nouvelles technologies vers le développement durable et les maintenir dans les limites de l'éthique. L'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* 2018 offre une analyse complète du potentiel de ces technologies et des problèmes qu'elles soulèvent. La Déclaration et le Programme d'action contiennent des recommandations fermes concernant le transfert de technologie et les moyens de combler le fossé technologique entre pays développés et pays en développement.

8. **M. Wilmoth** (Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/73/286), dit que ce rapport a été établi par sa division avec la contribution d'autres organismes des Nations Unies, à un moment où les migrations sont devenues une priorité politique dans de nombreux pays. L'Assemblée générale est sur le point d'adopter en décembre 2018 le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, premier instrument des Nations Unies à aborder la migration sous tous ses aspects.

9. Entre 2000 et 2017, le nombre de migrants internationaux a augmenté de près de 50 %, et la proportion de personnes nées à l'étranger dans le monde a augmenté au cours de la même période. Bien qu'ils ne représentent que 3,4 % de la population mondiale, les migrants représentent près de 12 % de la population dans les régions développées et moins de 2 % dans les régions moins développées.

10. On s'attend à ce que le rôle de la migration dans l'évolution démographique augmente au cours des prochaines décennies, car le taux de natalité devrait tomber à des niveaux faibles dans un nombre croissant de pays. Tout en augmentant la population des pays de destination, les immigrants ont tendance à être plus jeunes en moyenne, et bien que la migration puisse partiellement contrer le vieillissement de la population des pays d'accueil, elle ne peut pas arrêter ou inverser cette tendance à long terme.

11. La plupart des États Membres ont ratifié les instruments des Nations Unies relatifs à la protection des réfugiés, au trafic illicite de migrants et à la traite des êtres humains, mais beaucoup moins ont ratifié les instruments relatifs aux droits des travailleurs migrants, qui fournissent des orientations pour la formulation et l'application de politiques migratoires bien gérées.

12. Au cours des deux dernières années, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités des Nations Unies ont œuvré à la réalisation des objectifs de la Déclaration de New York

de 2016 sur les réfugiés et les migrants. Bien que des progrès aient été réalisés dans l'élaboration de méthodologies pour l'établissement d'indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) en matière de migration, il reste encore beaucoup à faire, en particulier au niveau des pays.

13. Le rapport contient des suggestions concrètes pour améliorer les données sur les migrations, par exemple en tirant un meilleur parti des sources de données existantes, en renforçant les capacités nationales par des programmes de formation, en créant des observatoires régionaux des migrations et en encourageant la coopération et les partenariats.

14. Les migrations internationales ont largement contribué au développement des pays d'origine et de destination et ont sorti des millions de migrants et leurs familles de la pauvreté. En 2017, les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible ou intermédiaire ont atteint 466 milliards de dollars. En 2018, l'Assemblée générale a proclamé le 16 juin Journée internationale des envois de fonds des familles, reconnaissant l'impact transformateur des envois de fonds dans l'ensemble des objectifs et à l'appui des stratégies de développement à long terme.

15. La Commission a préparé l'inclusion de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a contribué à dégager un consensus politique en faveur de la Déclaration de New York et du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. En juillet 2019, le forum politique de haut niveau sur le développement durable se réunira sur le thème « Autonomiser les populations et assurer l'inclusion et l'égalité » pour examiner les objectifs et cibles, y compris la seule cible spécifique à la migration, la cible 10.7, qui appelle les pays à faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sécurisées, régulières et responsables des personnes. Après l'adoption officielle du Pacte mondial pour les migrations, les futurs dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement seront intégrés au Forum d'examen des migrations internationales, dont la première édition sera le principal instrument intergouvernemental d'examen de l'application du Pacte mondial et de ses liens avec le Programme 2030.

16. **Le Président** invite la Commission à engager un débat général sur ce point.

17. **M. Moussa** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la mondialisation peut incontestablement apporter des gains économiques, financiers et développementaux considérables à tous les États. Les pays capables de s'intégrer avec succès dans

l'économie mondiale ont bénéficié d'un accès à des marchés plus vastes qui pourraient faciliter la croissance économique et l'emploi, la réduction de la pauvreté et de la faim et l'amélioration générale du niveau de vie. Toutefois, il est indéniable que les fruits de la mondialisation et du développement ne sont pas répartis équitablement. Le paysage politique et économique mondial est hérissé de difficultés apparemment insolubles, notamment l'extrême pauvreté, la montée des inégalités, les crises économiques et financières fréquentes, la crise mondiale des migrations et des réfugiés, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. En outre, l'accroissement de la richesse et des écarts technologiques ainsi que la persistance des famines, des sécheresses et des catastrophes naturelles ou causées par l'homme ont mis en évidence la nécessité d'une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation.

18. Le Groupe des 77 et la Chine notent avec préoccupation que, trois ans après l'adoption du Programme 2030, peu de progrès ont été accomplis dans la réalisation du développement durable pour tous, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. L'appui des pays développés était encore nécessaire, en particulier pour le transfert de technologie, le renforcement des capacités et du financement accordé aux pays en développement. Le Groupe souligne qu'il importe de respecter les politiques et stratégies nationales de développement en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable et qu'il faut créer un environnement économique international favorable, notamment des systèmes commerciaux, monétaires et financiers mondiaux cohérents et complémentaires, ainsi qu'une gouvernance économique mondiale renforcée.

19. Le Groupe reconnaît le rôle vital de la science et de la technologie dans la promotion du développement et la facilitation des efforts visant à résoudre les problèmes mondiaux, notamment l'élimination de la pauvreté. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'accélérer le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement à des conditions favorables, afin de relever les défis environnementaux et de renforcer le développement. Sans une percée dans la coopération technologique internationale, les pays en développement auront du mal à s'engager plus nettement sur la voie d'un développement durable.

20. Le commerce international est un moyen important de financer le développement et de parvenir à une croissance économique sans exclusive et à l'élimination de la pauvreté. Le Groupe réaffirme l'importance d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des

règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et d'une libéralisation appréciable du commerce pour stimuler le développement dans le monde. Un nouvel ordre économique international, qui vise une croissance économique et un développement durables, inclusifs et équitables, pourrait contribuer à renforcer le Programme 2030.

21. Les grands flux migratoires internationaux constituent un autre défi qui affecte gravement le monde. Comprendre le lien entre mondialisation et développement est essentiel pour déterminer la meilleure façon de gérer ces flux afin de maximiser les avantages pour les pays d'origine, de transit et de destination. Les migrations peuvent apporter de précieuses contributions au développement économique et social des pays d'accueil, à la création de richesses et au développement des pays d'origine, notamment par la participation des diasporas au développement économique et à la reconstruction. Les rôles et responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination devraient être mieux équilibrés. La coopération internationale est cruciale pour assurer des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le plein respect des droits de l'homme et le traitement humain des migrants.

22. La coopération en matière d'accès aux prestations acquises et de transférabilité de celles-ci doit être renforcée, la reconnaissance des qualifications, de l'éducation et des compétences acquises à l'étranger doit être garantie, les coûts de recrutement des migrants doivent être réduits et le recrutement sans scrupules et le trafic illicite de migrants doivent être éliminés. La communauté internationale devrait mettre en œuvre des stratégies de communication sociale efficaces sur la contribution des migrants au développement durable, en particulier dans les pays de destination, afin de lutter contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, de faciliter l'intégration sociale et de protéger les droits fondamentaux des migrants, notamment des enfants non accompagnés et séparés de leurs parents. Les États doivent également assurer la santé, l'éducation et le développement psychologique des enfants migrants et veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale dans les politiques d'intégration, de retour et de regroupement familial.

23. **M. Gafoor** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'ONU et le système multilatéral font face à des défis complexes. La mondialisation et l'interdépendance sont des conditions essentielles de la

réalisation du Programme 2030 et sont de longue date à l'origine de la prospérité collective, mais sont injustement blâmées pour les perturbations causées par la révolution numérique. L'Organisation des Nations Unies demeure le seul organe mondial à participation universelle et à légitimité incontestée, et elle est particulièrement bien placée pour coordonner les efforts régionaux visant à relever les défis mondiaux. Le terrorisme, la cybersécurité, les pandémies, les changements climatiques, notamment, exigent une coopération internationale solide et un engagement collectif afin d'innover et d'exploiter la technologie pour le bien commun.

24. Pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale doit travailler ensemble pour faire progresser les partenariats en faveur du développement des pays en développement. Une coopération multilatérale accrue est nécessaire pour préparer les sociétés à l'avenir. L'ASEAN a redoublé d'efforts pour parvenir à l'intégration tout en renforçant la connectivité mondiale. Les mesures visant à faciliter la numérisation des formalités commerciales et à stimuler le commerce intra-ASEAN, à transformer la région en une destination de croisières unique, dynamique et prospère, et à parvenir à une urbanisation durable portent leurs fruits. Tout en maintenant une architecture régionale ouverte, inclusive et fondée sur des règles et en étoffant ses efforts de renforcement des communautés, l'ASEAN reconnaît qu'il est essentiel de continuer à collaborer avec les partenaires extérieurs et de réaffirmer l'importance du multilatéralisme et du régionalisme pour relever les défis mondiaux.

25. En septembre 2018, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale ont souligné l'importance de la coopération entre l'ASEAN et l'ONU et réaffirmé leur volonté de renforcer la mise en œuvre de la Vision communautaire 2025 et du Programme 2030. Des progrès importants ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de réduction et de bonne gestion des risques de catastrophe. En intensifiant la coopération et les partenariats en Asie du Sud-Est et entre la région et la communauté internationale, l'ASEAN et l'ONU pourraient tenir leurs promesses en matière de développement durable dans le cadre d'un ordre ouvert, multilatéral et fondé sur des règles.

26. **M. Richardson** (Sainte-Lucie), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la mondialisation, naguère considérée comme un outil puissant pour renforcer la coopération et accélérer la croissance, a eu des conséquences désastreuses pour

de nombreux pays en développement ; son impact a été inégal et imprévisible, et ses avantages et son coût ne sont pas partagés équitablement. Afin de récolter les fruits de la mondialisation tout en réduisant ses risques et ses coûts considérables, il faut veiller à ce que la mondialisation soit inclusive, prévisible et équitable.

27. La mondialisation présente depuis longtemps à la fois des avantages et des inconvénients pour les pays des Caraïbes, créant et exacerbant des problèmes de développement tels qu'une croissance économique lente et instable, des taux de chômage élevés et croissants, des niveaux de pauvreté élevés, de fortes inégalités de revenus et de richesse, un environnement caractérisé par une vulnérabilité extrême aux risques naturels et des risques considérables liés aux changements climatiques et à la montée du niveau de la mer. Ces difficultés sont aggravées par la pénurie de capacités d'investissement, la perte de relations bancaires, la capacité fiscale limitée et la flexibilité limitée face aux besoins d'investissement, la diminution de l'accès à l'investissement étranger direct et à l'APD, et des ratios élevés de la dette publique au produit intérieur brut (PIB). Le service de la dette absorbe d'importantes recettes fiscales, ce qui complique le financement du développement à long terme et la prestation des services sociaux.

28. Les systèmes mondiaux visent à assurer la prospérité pour tous, mais les avantages et les coûts continuent d'être partagés de manière inégale, ce qui se traduit par des modèles de développement non viables qui s'aggravent avec le temps. Le monde est en proie à des tendances et à des crises qui, si rien n'est fait, réduiront à néant tout espoir d'un avenir viable pour les générations à venir. Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints sans de nouveaux engagements importants en matière de ressources, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières.

29. Pour la CARICOM, relever les défis d'une croissance inclusive et équitable exigerait l'harmonisation des politiques et des réformes structurelles internationales pour stimuler l'investissement, créer des emplois, développer les économies et accroître la transparence fiscale internationale. La mondialisation et l'interdépendance exigent une convergence des efforts pour un développement durable à tous les niveaux. Les régimes, institutions et politiques internationaux régissant le développement durable doivent être adaptés pour faciliter la gestion et l'exploitation de l'interdépendance croissante des politiques suivies. Le renforcement de la coordination et de la cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour maximiser les synergies des régimes

internationaux dans les domaines du développement, notamment la viabilité environnementale, les migrations, la dette, le commerce, l'aide et le financement. Les dispositions pertinentes du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doivent être mises en œuvre efficacement pour appuyer une coopération renforcée dans le cadre du Programme 2030. Le mécanisme de facilitation technologique du Programme doit également faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle vital que peuvent jouer la science et la technologie.

30. Un partenariat mondial revitalisé est nécessaire pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030. Le Programme vise à mobiliser l'engagement et l'appui politiques de tous les États Membres pour créer un environnement propice au développement, qui doit être fondé sur la solidarité, l'égalité, l'appropriation nationale et l'autodétermination.

31. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les États membres de la CELAC appuient pleinement le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et attend avec intérêt la résolution sur les modalités, à négocier en 2019, qui devrait également aborder de manière globale la migration internationale et le développement. Il importe de saisir les possibilités que présentent les migrations internationales pour les pays d'origine, de transit et de destination en matière de régularisation, d'inclusion sociale et d'intégration des migrants en formulant des politiques globales et multisectorielles dans le cadre de l'état de droit et du droit international, et en respectant la souveraineté des États.

32. La CELAC condamne tous les actes de xénophobie, de racisme, de discrimination, de persécution et d'intolérance commis dans le monde contre les migrants et exhorte les États Membres à prendre des contre-mesures. Elle a demandé à tous les États de veiller au plein respect des droits de l'homme de tous les migrants, d'éviter que des procédures de détention inappropriées n'entraient leurs droits opposables, procéduraux et matériels et, le cas échéant, de garantir des procédures de retour non discriminatoires, quel que soit leur statut au regard de l'immigration, en veillant tout particulièrement aux femmes, adolescents et enfants non accompagnés ou séparés de leurs parents. La CELAC s'est également engagée à renforcer la coopération pour lutter contre les violations des droits de l'homme des migrants, les crimes graves tels que le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et d'autres types d'abus et d'exploitation, en particulier la vulnérabilité des

femmes et enfants migrants face à la traite des personnes.

33. La CELAC souligne qu'il importe de promouvoir l'échange des meilleures pratiques entre les États de la région et de mettre en œuvre des politiques qui reconnaissent la contribution potentielle des migrants au développement durable des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle salue la contribution des migrants à une croissance sans exclusive et au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination et rappelle que les envois de fonds des travailleurs migrants sont des sources de capitaux privés et ne peuvent donc être assimilés aux sources publiques internationales de financement du développement. Le CELAC appelle les pays à assurer la disponibilité de services financiers adéquats et abordables pour les migrants et leurs familles dans les pays d'origine et de destination, à réduire encore le coût des transferts de fonds à moins de 3 % du montant transféré et à éliminer les filières de transfert dont le coût dépasse 5 %.

34. **M. Ligoya** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que la mondialisation offre d'importantes possibilités mais aussi des difficultés, et qu'elle exige des politiques appropriées pour en tirer parti et remédier à ses effets négatifs. La Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont acquis une pertinence accrue avec le rythme rapide du changement technologique qui transforme les économies et les sociétés du monde entier et offrent un cadre tout indiqué pour lutter contre les inégalités et promouvoir une croissance économique inclusive et équitable. Toutefois, malgré l'engagement ferme de la communauté internationale, aucune mesure concrète n'a été prise pour remédier à l'aggravation de la crise des inégalités entre les pays. Si l'économie mondiale a rebondi après les crises financières massives de la dernière décennie, les bénéfices n'ont pas été partagés équitablement. La situation économique des pays les moins avancés reste particulièrement difficile ; leur PIB augmente, mais à un rythme qui est loin d'être suffisant pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

35. Bien que, dans la Déclaration et le Programme d'action, la communauté internationale se soit engagée à adopter des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, l'appui généreux reçu des partenaires de développement est encore insuffisant pour résoudre les problèmes des pays les moins avancés ; ils reçoivent une APD nette représentant 0,09 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, bien au-dessous du montant prévu par les

Nations Unies. La part des exportations des pays les moins avancés dans le commerce mondial et les flux d'investissements étrangers directs sont également faibles et en baisse.

36. Le Groupe appelle les partenaires de développement à renforcer leur appui aux pays les moins avancés et à leur donner accès aux technologies modernes, en particulier aux technologies des énergies renouvelables. Un soutien est également requis pour mettre en place l'infrastructure nécessaire, ainsi qu'un capital humain qualifié pour l'adoption de nouvelles technologies. L'Organisation des Nations Unies a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les inégalités au sein du système international et dans l'élimination des écarts de revenu et de technologie entre les pays les moins avancés et le reste du monde.

37. Les facteurs démographiques, économiques, environnementaux et géopolitiques déclenchent de plus en plus les flux migratoires internationaux. Le vieillissement rapide de la population crée des déséquilibres sur le marché du travail et des pressions budgétaires dans les pays riches. Pour accroître les avantages de la migration, il faut ramener à un niveau raisonnable le coût souvent très élevé des envois de fonds des travailleurs migrants. Le Groupe s'est félicité des travaux de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail sur les coûts de recrutement des travailleurs migrants et les frais connexes.

38. Le Groupe attend avec intérêt l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et la mise en place d'un mécanisme de renforcement des capacités à l'appui de son application. Il demande que la dérogation concernant le traitement préférentiel accordé aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés, qui a été convenue à l'OMC, soit pleinement appliquée.

39. **M. Gujral** (Inde) dit que le rythme toujours plus rapide de la mondialisation axée sur la technologie définit le monde contemporain. L'engagement multilatéral reflète la nécessité de gérer l'interdépendance toujours plus étroite résultant de la mobilité des capitaux, des biens et services, de la technologie et des personnes, qui touche tous les secteurs économiques en reliant les ressources, les centres de production, les marchés et les perspectives économiques entre les continents et les pays.

40. Si l'intégration économique et financière a stimulé la croissance économique mondiale, y compris dans les pays en développement, les effets de la mondialisation et des nouvelles technologies sont inégaux. Les crises financières répétées qui ont eu un effet domino sur les économies du monde entier ont mis en évidence les

risques énormes d'une intégration mal dirigée et non réglementée. L'interdépendance mondiale pose des problèmes tels que les conflits en cours et les déplacements de population qui en résultent, les réseaux terroristes qui ont continué d'étendre leur emprise et la propagation de pandémies désastreuses, ainsi que d'autres problèmes de santé mondiaux, notamment la résistance antimicrobienne, le VIH/sida et la tuberculose. Les biens collectifs de l'indivis mondial que sont le climat, les océans, l'espace et le cyberspace sont d'autres domaines dans lesquels la collaboration internationale est nécessaire pour gérer les intérêts collectifs.

41. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies s'est concentrée sur les mouvements massifs de migrants et de réfugiés en réponse à des événements localisés ayant des ramifications étendues. Or, la plupart des États et des sociétés se sont construits sur les vagues migratoires successives des siècles précédents, et les migrations sont devenues un aspect essentiel du monde moderne intégré et mondialisé, dans lequel les économies fondées sur le savoir et l'innovation exigent tout autant la mobilité des personnes que la circulation transfrontière des capitaux, des biens et des services. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières offrirait un cadre pour faciliter la coopération internationale en matière de migration.

42. L'Inde continue d'appuyer les efforts multilatéraux visant à faire face aux changements climatiques, au développement durable et à d'autres problèmes nouveaux, et elle élargit considérablement ses partenariats de développement avec d'autres pays en développement. Cette conception de l'interdépendance se manifeste dans le respect de la diversité et dans l'esprit de coexistence et de vigoureuse coopération de son pays, qui inspire sa coopération Sud-Sud.

43. *M. Braquetti (Monaco), Vice-Président, prend la présidence.*

44. **M. Alnahdi** (Arabie saoudite) dit que les relations bancaires, le transfert de technologie et d'expertise et le commerce et l'investissement sont les trois principaux domaines d'interdépendance internationale. L'Arabie saoudite est devenue un énorme centre d'interaction avec une main-d'œuvre recrutée sur des contrats temporaires et des accords bilatéraux qui préservent les droits des travailleurs et des entrepreneurs. Représentant 37 % de la population de l'Arabie saoudite, environ 12 millions de travailleurs de plus de 100 États apportent une contribution importante à la réalisation du développement durable. Son pays est une importante source de financement pour plusieurs pays d'origine des

migrants grâce à des envois de fonds de quelque 40 milliards de dollars.

45. L'Arabie saoudite salue les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le récent accord conclu entre les organisations de défense des droits de l'homme et l'Arabie saoudite pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes. Le Gouvernement se félicite également de l'attention croissante accordée par la communauté internationale à ce crime odieux et rappelle qu'il importe de donner une forme concrète à la coopération internationale en matière de migration dans le domaine des droits de l'homme.

46. **M. Fondukov** (Fédération de Russie) dit que les efforts déployés jusqu'à présent pour mettre en œuvre le Programme 2030 témoignent de l'interdépendance croissante de tous les pays et de la nécessité d'approches communes pour parvenir à une croissance économique équitable, globale et progressive et au développement durable. Bien que l'économie mondiale se soit raffermie ces dernières années, le commerce international et les marchés financiers sont restés très agités, de même que la politique du crédit et la politique monétaire, et le risque de crise de la dette a augmenté. L'écart entre pays développés et pays en développement se creuse en raison notamment de la fracture technologique, qui entrave manifestement le développement économique et social.

47. Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints que grâce aux efforts convergents de tous les États Membres. De nombreux pays ont réussi à réduire la pauvreté, à améliorer l'espérance de vie moyenne et à assurer l'égalité des sexes. Toutefois, compte tenu de l'accroissement de la dette et du risque de modification des politiques commerciales, il importe au niveau national, en particulier pour les pays en développement, de tenir compte de domaines tels que la protection sociale des citoyens et l'attraction des investissements à des fins du développement. À cet égard, son gouvernement attache une importance particulière au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la réglementation des relations économiques internationales et leur coordination avec les institutions de Bretton Woods, le Groupe des 20, les pays BRICS et d'autres entités multilatérales.

48. Les migrations internationales ont longtemps été un facteur important du développement social et économique des États, et leur rôle continuera de croître. Les répercussions en sont ressenties tant par les pays développés que par les pays en développement. La communauté internationale doit minimiser l'impact

négatif et optimiser les éléments positifs. 2018 aura été une année charnière dans la politique migratoire des Nations Unies avec l'adoption du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Il espère que des mesures seront prises pour assurer la coordination de l'action et éviter le risque de doubles emplois. L'adoption d'une décision sur l'opportunité d'organiser un dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement en 2019 doit se fonder sur des considérations telles que ses liens avec le Pacte mondial et la nécessité d'évaluer la réalisation des objectifs relatifs aux migrations dans le cadre de l'instance politique de haut niveau s'occupant du développement durable.

49. **M. González Peña** (Cuba) dit que le rôle de l'ONU dans la promotion du développement et la nécessité du multilatéralisme n'ont jamais été aussi pertinents dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté, où l'ordre multilatéral actuel est exposé à des problèmes toujours plus graves. Un système multilatéral transparent, ouvert, non discriminatoire et inclusif, qui maximise les avantages de la mondialisation tout en réduisant ses coûts, est indispensable.

50. L'écart de développement qui sépare le Nord du Sud a continué à se creuser. Des problèmes mondiaux tels que la pauvreté, la faim chronique, l'analphabétisme, le chômage et les décès dus à des maladies évitables et curables ne sont toujours pas résolus. Les ressources nécessaires pour cela existent pourtant, mais la volonté politique fait défaut. Cuba a réaffirmé la nécessité d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États. Les pays en développement doivent parvenir à la souveraineté technologique et à un meilleur accès au financement, à l'investissement, au renforcement des capacités, à l'équipement et au transfert de propriété intellectuelle et de technologie. La réalisation du Programme 2030 suppose la reconnaissance et le respect de la diversité des approches choisies par chaque peuple, compte tenu de sa situation, de ses capacités et de ses priorités nationales.

51. Cuba rejette les mesures unilatérales, protectionnistes et d'exclusion prises par les États-Unis d'Amérique en violation des traités et accords multilatéraux existants; ces mesures servent des intérêts strictement nationaux au détriment des solutions mondiales et multilatérales nécessaires aux grands problèmes qui se posent à l'humanité. Le blocus de Cuba par les États-Unis depuis près de 60 ans est le système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus prolongé jamais appliqué contre un pays, et constitue une violation massive, flagrante et

systématique des droits de l'homme de tout le peuple cubain. Il a également été qualifié d'acte de génocide en vertu de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, il viole la Charte des Nations Unies et le droit international, et constitue le principal obstacle au développement de l'économie cubaine ainsi qu'à la coopération internationale. Cuba a néanmoins accompli des progrès remarquables dans son développement économique et social grâce aux efforts de son peuple et à la coopération des pays frères du monde entier.

52. Le Gouvernement cubain cherche à mondialiser la coopération et la solidarité ; plus de 50 000 Cubains travaillent dans 65 pays et 407 000 médecins et soignants cubains ont travaillé dans 164 pays depuis 1963. Cuba continuera toujours à affirmer son engagement indéfectible en faveur de l'équité, de la justice sociale et du plein épanouissement de tous les peuples et de tous les individus.

53. **M. Aji** (Brunéi Darussalam) dit que le rythme et l'ampleur des interconnexions transnationales sont désormais sur une trajectoire exponentielle. L'utilisation généralisée de l'Internet, la forte croissance des investissements dans les infrastructures mondiales et l'élargissement des perspectives de travail et d'études dans différents pays ont entraîné une forte interdépendance entre les États et la nécessité d'une coopération intergouvernementale. Si la mondialisation a créé des possibilités de prospérité pour de nombreux pays, elle présente un ensemble de problèmes à résoudre, notamment l'écart technologique et de revenu croissant entre pays développés et pays en développement, la vulnérabilité aux effets des crises financières et des chocs extérieurs et le manque de représentation adéquate des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale. À cette fin, le Brunéi Darussalam appuie les efforts collectifs visant à instaurer un ordre économique international plus ouvert, efficace et transparent.

54. Il se félicite de l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général (A/73/290) sur la nécessité d'une coopération internationale pour gérer les progrès technologiques et leur application à la réalisation des objectifs de développement durable. L'action de l'Organisation des Nations Unies demeure essentielle à la réussite de la mise en œuvre d'accords majeurs tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Son gouvernement se félicite des relations régulières entre le Groupe d'étude sur la gouvernance mondiale, le Groupe des Vingt et l'ONU pour promouvoir un multilatéralisme plus inclusif

en permettant aux petites et moyennes économies d'ajouter leur voix aux travaux du Groupe des Vingt.

55. Les pays développés et les pays en développement doivent travailler ensemble pour donner à tous les pays la possibilité de profiter de la mondialisation, que ce soit dans le domaine du partage des données d'expérience et des meilleures pratiques ou de la fourniture d'une assistance technique sous la forme de renforcement des capacités et de transfert de technologie. Le Brunéi Darussalam soutient fermement le commerce international en tant que moteur du développement et de la croissance économique soutenue. En tant que petite économie en développement, son pays est également déterminé à promouvoir un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable qui profite à tous les pays à tous les stades de développement. Il est important que les institutions économiques internationales, et notamment l'OMC, continuent de fonctionner avec l'engagement constructif de tous les membres. Son gouvernement est activement engagé dans des initiatives commerciales régionales et sous-régionales telles que la zone de croissance de l'ASEAN Est qui complète ses efforts pour promouvoir un système commercial inclusif et transparent.

56. **M^{me} Azucena** (Philippines) dit que son gouvernement appuie pleinement le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière, qui se faisait attendre depuis longtemps. La migration est une réalité. La mobilité humaine est étroitement liée au développement et est en augmentation. Le Pacte mondial est la preuve du pouvoir et de l'esprit du multilatéralisme, qui est remis en question, et établira une norme morale pour le monde dans la défense des droits, du bien-être et de la dignité de chaque migrant, fondée sur la reconnaissance dans le Programme 2030 des aspects multidimensionnels de la migration pour les pays d'origine, de transit et de destination et la contribution positive des migrants. Si le pacte mondial pour la migration n'était pas adopté, la situation dans le monde serait bien pire, avec un environnement hostile envers les migrants.

57. Le lien entre les envois de fonds et le développement durable est évident. Les envois de fonds facilitent les stratégies de développement à long terme, en particulier pour l'élimination de la pauvreté et l'accès aux services de base, et encouragent les investissements locaux qui peuvent stimuler l'entrepreneuriat et l'inclusion financière, en particulier dans les zones rurales des pays en développement où les taux de pauvreté sont les plus élevés. La migration contribue aussi au développement durable par le transfert de compétences et de connaissances, la promotion du

commerce et de l'investissement, et elle aide à combler les lacunes sur les marchés du travail des pays de destination.

58. Elle attend avec intérêt la refonte du dialogue de haut niveau sur les migrations au Forum international d'examen des migrations, qui poursuivra le discours international sur les migrations. Les Philippines participeront pleinement à l'examen de tous les objectifs, cibles et indicateurs relatifs aux migrations lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019.

59. **M^{me} Chaiyas**an (Thaïlande) dit que la mondialisation offre des possibilités sociales et économiques ainsi que d'importants défis, en particulier en ce qui concerne le maintien de l'égalité et de l'inclusion, aspects essentiels du développement durable. Il faut redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour s'attaquer aux problèmes découlant de l'incapacité de nombreux pays à faire face à des facteurs tels que les incertitudes du commerce et des finances internationales, l'accès limité au progrès technologique et les mouvements irréguliers de population. La foi dans le multilatéralisme doit être renouvelée et entretenue.

60. Le renforcement de la résilience aide les pays à faire face aux effets néfastes de la mondialisation, mais exige une coopération internationale. Le financement de la résilience et du renforcement des capacités exige une mise en œuvre plus vigoureuse des engagements en matière d'APD et la mobilisation des ressources nationales publiques et privées. Les nouvelles technologies pourraient libérer le potentiel économique grâce à des avantages tels qu'une productivité et une compétitivité accrues. Il faut reconnaître la nécessité, dans les pays en développement, d'un soutien technologique efficace ainsi que d'une coopération en matière de recherche et de développement, et garantir l'égalité d'accès de tous à la technologie. Son gouvernement encourage un accès inclusif et abordable à la large bande à l'échelle nationale pour aider à combler le fossé numérique et les écarts de développement.

61. La migration est une caractéristique déterminante de la mondialisation, qui relie les sociétés à l'intérieur des régions et entre elles. Une migration bien gérée est un catalyseur pour une croissance économique inclusive et un développement durable. En tant que pays accueillant plus de 3,8 millions de travailleurs migrants, la Thaïlande, en coopération avec ses partenaires, y compris les organismes des Nations Unies, a mis en œuvre des mesures telles que la promotion de la régularisation et du recrutement éthique des migrants, la

lutte contre la traite des personnes et la cessation de la détention des enfants migrants. La couverture sanitaire universelle en Thaïlande couvre les migrants en situation régulière et les sans-papiers ainsi que leurs enfants, contribuant ainsi à promouvoir la santé publique et à contrôler les épidémies. La Thaïlande est prête à renforcer encore la coopération en matière de migration et attend avec intérêt l'adoption du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

62. Les partenariats multipartites à tous les niveaux du gouvernement et de la société ont joué un rôle essentiel pour que la mondialisation touche tous ceux qui semblent être à la traîne. La Thaïlande a mis en place un partenariat public-privé pour aider à renforcer la résilience et les capacités. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont toujours été axées sur la demande et sur les personnes. Son gouvernement a partagé son approche nationale du développement durable avec d'autres pays et continuera de le faire.

63. **M. Parajuli** (Népal) dit que le monde est mieux connecté que jamais. Des changements d'une ampleur sans précédent se sont produits au cours des dernières décennies, et la mondialisation a fondamentalement transformé le niveau de vie. Toutefois, le partage des avantages de la mondialisation a été manifestement asymétrique et les inégalités continuent de s'accroître. Des éléments d'inclusion, d'équité et de justice sociale semblent manquer dans l'ensemble du processus. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont vulnérables à divers chocs socioéconomiques provoqués par la mondialisation, et ceux sont qui sont l'un et l'autres font face à des goulets d'étranglement infrastructurels et à des contraintes de capacité qui les empêchent de tirer parti de la mondialisation. Le Népal fait pleinement confiance à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisme mondial unique chargé de relever les défis mondiaux. L'Organisation a le devoir de faire en sorte que la mondialisation profite à tous.

64. La révolution des technologies de l'information et des communications et le développement rapide de la science et de la technologie ont accéléré la mondialisation et accru l'interdépendance tout en créant une dynamique gagnant-gagnant dans et entre les pays. Le dividende numérique provenant de l'expansion constante des frontières technologiques est inégalement réparti et la fracture numérique se creuse. Les pays en développement ont du mal à faire face aux nouveaux modes de production et de consommation. Il est paradoxal que de nombreux pays en développement n'aient pas encore pleinement absorbé les technologies des révolutions industrielles précédentes alors que la quatrième révolution industrielle est en gestation.

65. Le respect de l'esprit et des principes de la Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international contribuerait à la réalisation des objectifs du développement durable et à une mondialisation plus inclusive et plus juste. Des efforts continus sont nécessaires pour donner aux pays en développement des chances égales de réussite grâce à des réformes de la gouvernance mondiale et de l'architecture financière internationale. La diffusion et le transfert de technologie vers les pays en développement à des conditions favorables sont tout aussi importants. L'interdépendance entre les pays dépend de la connectivité des routes, des chemins de fer, des voies navigables, des voies aériennes et des réseaux de transport.

66. La mobilité humaine est un aspect important de la mondialisation. Les migrations ont connu une croissance sans précédent, ce qui pourrait apporter des contributions considérables à la réalisation des objectifs de développement durable si le phénomène était correctement exploité grâce à la coopération internationale. Plus de 10 % des Népalais vivant à l'étranger, la garantie des droits de l'homme et du bien-être de tous les migrants demeure donc une priorité pour le Gouvernement népalais. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sera le premier instrument des Nations Unies à tenter d'aborder la question des migrations de manière globale.

67. **M^{me} Juárez Argueta** (Guatemala) dit que la promotion du développement conduit à la paix et à la prospérité. L'élimination de la pauvreté demeure le plus grave problème de l'humanité et est une condition essentielle du développement durable. Bien que des progrès aient été réalisés, il est nécessaire de maintenir une croissance soutenue et des emplois décents.

68. Le Guatemala met actuellement en œuvre une politique ambitieuse pour la période 2016-2020, reconnaissant que le développement et le bien commun exigent un État renforcé, moderne et démocratique. En octobre 2018, une loi a été adoptée pour promouvoir l'esprit d'entreprise en vue de créer des emplois et de stimuler la croissance économique, de renforcer le système éducatif et d'accroître les possibilités des petites et moyennes entreprises. Ces efforts doivent s'accompagner d'investissements nationaux et internationaux accrus pour promouvoir le développement économique le plus favorable à la création d'emplois décents. À cet égard, le Gouvernement a établi une union douanière avec le Honduras en 2018 et prévoit l'adhésion d'El Salvador.

69. Les pays d'origine, de transit, de destination et de retour doivent assurer une migration ordonnée, régulière

et sûre dans le plein respect des droits de l'homme des migrants et accorder une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les enfants et adolescents migrants accompagnés et non accompagnés, les unités familiales et les personnes âgées. Il importe de continuer à exploiter les possibilités qu'offrent les migrations internationales, qui contribuent à une croissance sans exclusive et au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination. Les pays d'origine doivent s'efforcer de faire de la migration une chance plutôt qu'une nécessité, et les pays de destination doivent reconnaître la contribution positive des migrants à leur économie.

70. S'il est essentiel de reconnaître les liens positifs entre migration et développement, l'accent mis sur les droits de l'homme est fondamental. Elle préconise une vision holistique des migrations internationales, axée sur les droits de l'homme, qui rejette la criminalisation de tous les migrants. Le Guatemala s'est félicité de la finalisation du Pacte mondial pour les migrations et espère qu'il sera adopté en décembre 2018. Elle attend la résolution sur les modalités qui sera négociée en 2019 et qui devrait traiter de manière exhaustive des migrations et du développement.

71. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que la mobilité humaine au-delà des frontières internationales est un phénomène mondial et une réalité incontournable. Les migrants sont considérés comme des agents de changement et des facilitateurs de développement lorsque le processus est sûr, régulier, ordonné et responsable. La plupart des migrations sont intrarégionales, entre pays en développement, et presque tous les pays du monde sont donc à la fois des pays d'origine, de transit, de destination et de retour. Il importe de mettre fin à l'approche fragmentée de l'ONU en matière de migration. Une réponse mondiale est essentielle pour protéger les droits et la dignité des migrants et maximiser le potentiel développemental des migrations.

72. Le Bangladesh est l'un des plus importants pays d'origine en termes de création et de développement de la richesse nationale. Le rôle des envois de fonds est immense. La migration est intégrée dans sa politique nationale de développement afin de préparer le pays à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2021 et un pays développé d'ici 2041. La communauté internationale doit œuvrer de concert à la mise en œuvre de règles et de mesures visant à lutter contre la traite des êtres humains et à ramener les coûts de recrutement des travailleurs migrants à un niveau tolérable.

73. Le Bangladesh se félicite que la migration ait trouvé sa place dans le discours des Nations Unies et

que le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière ait été finalisé. Ce pacte est la pierre angulaire du renforcement de la gouvernance mondiale en matière de migration grâce à la coopération internationale, au renforcement des capacités et au partage des responsabilités et il facilitera la réalisation de progrès appréciables dans la défense des droits des migrants, quel que soit leur statut, et le traitement des questions de migration de main-d'œuvre. Il se félicite de l'accent mis sur la collecte de données ventilées, la réduction du coût des transferts de fonds et la transférabilité des prestations acquises. Par-dessus tout, le pacte est une plate-forme mondiale pour concrétiser la volonté politique et l'élan envisagés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

74. **M. Zhou Chengyu** (Chine) dit que la multipolarisation et la mondialisation de l'économie se développent actuellement, tandis que l'informatisation de la société et la diversité culturelle continuent également à progresser. La mondialisation s'inscrit dans le droit fil de la tendance historique mondiale caractérisée par des progrès en matière de paix, de développement, de coopération et d'égalité des sexes. Les pays sont interconnectés et interdépendants, et la communauté mondiale partage le même destin. Le monde est confronté à de profonds changements qui étaient insoupçonnés au cours des cent dernières années.

75. Aucun pays ne peut faire face seul aux défis complexes et redoutables que pose la mondialisation : les efforts conjugués de la communauté internationale sont nécessaires. La Chine estime que les concepts de gouvernance mondiale de consultation, de contribution conjointe et d'avantages partagés sont nécessaires pour que les pays puissent faire converger leurs propres intérêts avec les préoccupations communes d'autres pays, élargir cette convergence d'intérêts et s'engager dans la coopération afin de rechercher la paix, promouvoir le développement et obtenir des résultats gagnants-gagnants, multi-gagnants et toujours gagnants.

76. Les réformes structurelles devraient être accélérées et des concepts de développement novateurs et des mesures politiques novatrices devraient être utilisés pour promouvoir la conversion d'anciens moteurs de la croissance en de nouvelles forces motrices et exploiter le potentiel de croissance à long terme. Il faut également s'opposer au protectionnisme commercial, préserver le système commercial multilatéral et engager des consultations afin de résoudre les différends et de bâtir une économie mondiale ouverte. La politique macroéconomique et la communication doivent être renforcées et le développement du système et de l'ordre mondiaux doit

être encouragé pour assurer un développement équitable et plus raisonnable et améliorer la représentation des marchés émergents et des pays en développement.

77. La Chine est favorable à la participation active des pays africains à l'économie mondiale et s'est employée à aider les pays africains à réaliser des progrès communs. En septembre 2018, la Chine et les pays africains ont organisé un forum de coopération visant à promouvoir une communauté encore plus forte avec un avenir partagé par une coopération mutuellement bénéfique. Les dirigeants des deux parties ont procédé à des échanges, planifié la coopération future et décidé de mettre en œuvre huit initiatives, tout en convenant d'adopter l'Initiative Une ceinture, Une route ainsi que le Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les stratégies de développement national des pays africains.

78. La Chine contribue à la mondialisation de l'économie et a toujours partagé ses possibilités de développement et de croissance avec d'autres pays. En 40 ans de réformes et d'ouverture, son commerce extérieur a augmenté à un taux annuel moyen de 14,5 % et la Chine a apporté une contribution de plus de 30 % à la croissance économique mondiale ces dernières années. Son gouvernement est prêt à travailler avec la communauté internationale pour faire progresser la mondialisation dans une direction qui soit bénéfique pour tous les pays et tous les peuples du monde.

79. **M. Jajilari** (République islamique d'Iran) prend note des rapports du Secrétaire général sur le point de l'ordre du jour à l'examen (A/73/290 et A/73/286), mais n'a pu trouver aucune référence aux termes « mondialisation » ou « interdépendance », qu'elle juge particulièrement pertinents pour les perspectives de développement des pays en développement et qui sont inclus dans le titre du point de l'ordre du jour.

80. La mondialisation est un phénomène de longue haleine aux aspects multiples, centré sur l'interdépendance, et qui retentit sur presque tous les aspects de la vie. Elle a rapproché les gens les uns des autres d'une manière sans précédent, malgré un partage inégal des avantages qu'elle procure. Le renforcement de la coopération internationale, rendu possible grâce au multilatéralisme, est essentiel pour que la mondialisation profite à tous, en particulier aux pays laissés pour compte, en tirant parti de ses avantages et en réduisant au minimum les risques et les difficultés. Les débats sur la mondialisation devraient porter sur la solidarité, l'égalité, l'appropriation nationale, l'autodétermination, le respect mutuel et la responsabilité mondiale entre partenaires égaux, ainsi

que sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

81. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à mieux faire face aux risques de la mondialisation tout en rassemblant les pays et autres acteurs pour trouver des solutions mondiales à des problèmes communs dans un cadre multilatéral et assurer le partage équitable des avantages de la mondialisation. Au niveau international, l'Organisation devrait aider les pays en développement à se faire mieux entendre et notamment dans les institutions de gouvernance mondiale, renforçant ainsi les efforts internationaux collectifs visant à mettre la mondialisation au service de l'élimination de la pauvreté et du développement durable pour tous.

82. La mise en œuvre du programme de développement durable dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant exige la reconnaissance et le respect de la diversité des approches adoptées par chaque peuple en fonction de sa situation et de ses priorités propres. Il est impératif de mettre en place un système transparent, ouvert, non discriminatoire et inclusif qui maximise les avantages de la mondialisation tout en réduisant ses coûts.

83. Son pays a déployé des efforts considérables pour faire progresser ses plans nationaux de développement en dépit de pressions politiques et de sanctions unilatérales injustes. S'appuyant sur ses ressources nationales et sur les avantages d'une économie de résistance, il a accompli des progrès appréciables dans son développement économique et social grâce aux efforts de sa population et à la coopération des pays fidèles à une coopération multilatérale constructive.

84. La coopération internationale demeure essentielle pour tirer parti du phénomène mondial des migrations, qui est un aspect important du développement durable, avec ses propres problèmes et possibilités. Dans le même temps, on ne saurait trop insister sur le droit souverain des États de déterminer leurs politiques migratoires nationales et de régir les migrations dans leur juridiction et en conformité avec le droit international.

85. **M^{me} Ortez** (Honduras) dit que la migration est un droit de l'homme ; pendant des siècles, les gens ont migré et émigré, contribuant ainsi au développement social et économique des pays qui les accueillent en quête de meilleures perspectives. Le Honduras ne fait pas exception. Il importe de relever les défis posés par les migrations internationales en matière de réglementation, de régularisation, d'inclusion sociale et d'intégration des migrants en formulant des politiques cohérentes et multisectorielles dans le respect de l'état

de droit et du droit international, ainsi que de la souveraineté des États. Le Honduras exhorte les pays d'origine, de transit et de destination à garantir le plein respect des droits de l'homme de tous les migrants et à éviter toute détention abusive. Le principe de la dignité de la personne humaine est un élément fondamental de la Charte des Nations Unies qui doit prévaloir dans le traitement de tous les aspects des migrations. Il est particulièrement important d'éliminer les causes de séparation des familles.

86. En 2017, les émigrants ont envoyé à leurs familles des fonds représentant trois fois le montant de l'aide publique au développement et ont ainsi fait vivre environ 800 millions de personnes. Le Honduras s'est porté coauteur de la résolution [72/281](#) de l'Assemblée générale proclamant le 16 juin Journée internationale des envois de fonds des familles, compte tenu de l'importance de ces envois pour le développement économique. Les gouvernements et les organisations internationales devraient obtenir la réduction du coût des envois de fonds à moins de 3 %, conformément à l'objectif 10 du développement durable.

87. L'adoption du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière est une étape historique. L'approche multidimensionnelle suivie, fondée sur des données factuelles et mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, a créé un cadre dynamique pour renforcer les avantages de la migration comme facteur à la fois de croissance économique et de développement social.

88. **M. Monthe** (Namibie) dit que le multilatéralisme joue un rôle central dans le maintien de l'architecture économique mondiale et le règlement des conflits commerciaux injustes qui compromettent la réalisation des objectifs de développement durable. Le fait qu'environ 20 % seulement du financement de la lutte contre le changement climatique sont alloués aux pays en développement ne doit en aucun cas être interprété comme signifiant que ces pays ne sont pas affectés négativement par les changements climatiques. En tant que pays comptant deux déserts qui connaît des sécheresses et des inondations fréquentes, la Namibie cherche à obtenir un financement pour l'adaptation au changement climatique. Il invite les partenaires de développement à redoubler d'efforts et à honorer leurs engagements en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. La Namibie est reconnaissante de l'assistance reçue par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour la neutralité de la dégradation des terres, qu'il est impératif d'abonder.

89. La politique étrangère de la Namibie est fondée sur des principes multilatéraux ; en tant que deuxième pays au monde pour la faiblesse de la densité de population, la Namibie est fortement tributaire des systèmes multilatéraux, qui sont fondamentaux pour ses plans de développement et d'élimination de la pauvreté. L'accès aux nouvelles technologies est essentiel pour les pays en développement, en particulier pour résoudre les problèmes de la réalisation des objectifs. La Namibie s'est félicitée de la création de la Banque technologique pour les pays les moins avancés, qui permet aux pays en développement de combler le fossé technologique et aux populations d'accéder aux technologies pour leur développement. Il appuie l'appel lancé à l'ONU par le Secrétaire-général pour qu'elle renforce son action dans le traitement des problèmes de coopération économique internationale, en veillant à un traitement égal des intérêts de tous les pays.

90. **M. Eshanta** (Libye) dit que la mondialisation est une caractéristique essentielle de l'intégration dans les domaines économique, politique, social et culturel et que la mondialisation économique offre des possibilités de développement. Si elle est bien utilisée, la mondialisation peut aider à diffuser les technologies de pointe, les investissements étrangers directs et de bonnes techniques d'administration. Toutefois, il n'est pas possible de tout miser, pour la croissance, sur les avantages du commerce et des marchés non organisés sans tenir compte de toutes les dimensions du développement. La mondialisation économique doit être équitable et égale pour tous sans affecter les identités culturelles et nationales.

91. De nombreux pays en développement ont besoin d'avoir accès à la technologie, en particulier aux technologies de l'information et de la communication, mais les engagements n'ont pas été honorés en ce qui concerne le transfert de technologie et le renforcement des capacités pour combler le fossé numérique par un mécanisme international de facilitation, comme envisagé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

92. La relation entre développement et migration doit être abordée globalement en tenant compte des aspects économiques, sociaux, environnementaux, humanitaires et culturels. La communauté internationale doit relever les défis de la migration sur la base d'un véritable partenariat. L'instabilité politique en Libye est exacerbée par le problème de l'immigration clandestine et non organisée de personnes exposées au risque d'être victimes de groupes de passeurs et de tentatives souvent fatales de traverser la mer.

93. Son gouvernement se félicite du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Il faut

s'attaquer aux causes profondes qui conduisent des gens à risquer leur vie en migrant afin de résoudre ce problème. La communauté internationale doit aider les pays d'origine par de véritables programmes de développement pour améliorer leurs secteurs de production et des services en vue d'éliminer la pauvreté, le chômage et les guerres. Les pays de transit ont également besoin d'un appui technologique et logistique et d'un renforcement des capacités, et il faut aider les migrants à rentrer volontairement dans leur pays d'origine.

94. **M^{me} Alhosani** (Émirats arabes unis) dit que la mondialisation peut apporter un développement économique et des avantages financiers importants aux États Membres, et que les pays peuvent s'intégrer à l'économie mondiale pour accéder à des marchés plus vastes, ce qui leur permet d'améliorer leur croissance économique et de réduire le chômage, la pauvreté et la faim. Toutefois, les fruits de la mondialisation et du développement ne sont pas répartis équitablement. L'ordre économique international est confronté à plusieurs problèmes graves tels que l'écart de développement croissant, les inégalités, la crise des réfugiés, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. En outre, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et la fracture numérique exigent un ordre international qui distribue les bienfaits de la mondialisation d'une manière qui aide tous les pays à réaliser leur développement.

95. Les Émirats arabes unis reconnaissent le rôle de la science et de la technologie, en particulier des technologies respectueuses de l'environnement, pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Son gouvernement accueillera en octobre 2018 un forum international sur les statistiques et les données, au cours duquel les participants des secteurs privé et public et de la société civile échangeront des informations en vue d'améliorer les données environnementales et de les rendre disponibles sous forme de statistiques pour aider à la prise de décisions et à la gestion optimale de l'environnement en vue du développement durable.

96. Le grand nombre de migrants est un problème qui touche actuellement le monde entier, et il faut déterminer le meilleur moyen de maximiser les avantages de la migration pour les pays d'origine et de transit et comprendre la relation entre migration et développement. En adoptant le Programme 2030, les États Membres étaient conscients de la contribution positive des migrants à la croissance dans les pays d'origine et de destination. Les migrants peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable. Les Émirats arabes unis participeront à la conférence intergouvernementale sur

le Pacte mondial pour les migrations en décembre 2018 dans le cadre de leur engagement à relever les défis de la migration et à accroître la participation des migrants à la réalisation des objectifs.

97. **M^{me} Saran** (Afrique du Sud) dit que les propositions énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international sont pertinentes dans le contexte mondial actuel, qui est marqué par les mêmes tendances antidémocratiques que par le passé, qui perpétuent le fossé qui ne cesse de se creuser entre pays développés et pays en développement. Si la mondialisation a permis à de nombreux pays de réaliser d'importants progrès en matière de développement économique, ces progrès sont inégalement répartis. Les politiques unilatérales qui perturbent le système économique mondial continuent de saper les efforts déployés pour parvenir à une croissance durable, équitable et sans exclusive, et creusent les disparités économiques entre le Nord et le Sud.

98. Le monde n'a pas beaucoup changé depuis le début du postcolonialisme, en particulier en Afrique. Le système mondial n'a cessé de négliger les aspirations des pays en développement en matière de croissance économique. Les difficultés économiques et commerciales structurelles au niveau mondial persistent et continuent d'entraver l'industrialisation de l'Afrique. Les États Membres doivent continuer à corriger ces déséquilibres et ces injustices. L'industrialisation est reconnue depuis longtemps comme le moyen essentiel par lequel tous les pays et tous les peuples peuvent bénéficier d'un développement durable accéléré grâce à la mondialisation et à l'interdépendance. L'Afrique du Sud est donc préoccupée par le retrait de ses homologues développés de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), mais elle est encouragée par la nomination de champions pour promouvoir la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, qui devrait renforcer encore le commerce intra-africain, en particulier dans la zone continentale africaine de libre-échange.

99. Il est impératif de continuer à renforcer le régime commercial mondial multilatéral, fondé sur des règles et équitable afin d'assurer la prévisibilité, la transparence et l'équité dans le commerce international. La priorité doit être accordée à la relance du Cycle de Doha pour le développement de l'OMC afin que le commerce mondial et le développement économique jouent leur rôle dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le chômage, notamment dans les pays en développement. Les objectifs de développement communs sont menacés par des mesures protectionnistes unilatérales qui créent de l'incertitude et sapent la prévisibilité du commerce

mondial, avec des conséquences négatives pour l'économie mondiale. L'Afrique du Sud exhorte la communauté internationale à s'unir contre cette précarité. Toute analyse de la mondialisation et de l'interdépendance doit également tenir compte de l'importance du transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement.

100. **M. Bolaji** (Nigéria) dit que la mondialisation est un processus puissant qui peut renforcer la coopération multilatérale et accélérer la croissance et le développement durables, et qu'elle a créé de vastes possibilités et avantages. Sous l'impulsion des progrès des technologies des communications et des transports ainsi que de la libéralisation du commerce, la mondialisation a accru l'intégration sociale et culturelle et engendré une interdépendance politique, économique, financière et commerciale. Aucun pays, aucune région ni aucune activité majeure n'est à l'abri de ses effets. Toutefois, les déséquilibres actuels dans la répartition des avantages et des coûts de la mondialisation font apparaître des difficultés et des risques. La nature asymétrique du système mondial contemporain fait stagner le développement dans de nombreux pays. La plupart des pays industrialisés avaient même exploité le démantèlement des barrières commerciales dans les pays en développement pour écouler des produits manufacturés de qualité inférieure dans les pays du Sud.

101. Nigéria demeure attaché à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable qui contribue à la croissance mondiale et au développement durable. Il est profondément préoccupé par le fait que le Programme de Doha pour le développement n'ait pas été mené à bien. Il exhorte les pays développés à faire preuve de la souplesse et de l'engagement nécessaires pour sortir les négociations de Doha de l'impasse dans laquelle elles se trouvent actuellement. Son gouvernement soutient également les valeurs fondamentales de la coopération Sud-Sud et estime que l'ONU peut jouer un rôle majeur dans le renforcement de ces valeurs, dans le respect de la diversité.

102. Au cours des dernières décennies, les États Membres ont ratifié de nombreux instruments multilatéraux visant à fournir des orientations pour la formulation et la mise en œuvre de politiques migratoires bien gérées. Si les envois de fonds des migrants ont sorti des millions de personnes de la pauvreté dans les pays d'origine, les migrations contribuent également au développement durable en stimulant le commerce et l'investissement. Dans les pays de destination, les migrants comblent souvent les lacunes du marché du travail et compensent les pénuries

de main-d'œuvre résultant des changements démographiques.

103. Le Nigéria a appelé à une gouvernance mondiale plus représentative et démocratique. L'écart de développement qui sépare le Nord et le Sud ne doit pas continuer à se creuser. Les pays en développement ont besoin d'une autonomisation technologique, d'un meilleur accès au financement, à l'investissement, à la formation, au développement des infrastructures et au transfert de la propriété intellectuelle et des technologies. Seul un système mondial véritablement équitable peut réduire les inégalités actuelles et assurer un développement économique et social juste pour les générations actuelles et futures.

104. **M^{re} Grysa** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'accroissement des migrations qui caractérise le XXI^e siècle est un phénomène ancien et mondial. Bien que des données récentes fassent état d'une augmentation stupéfiante du nombre de migrants internationaux, il ne faut pas oublier que ces chiffres renvoient à des individus uniques, dont chacun a un droit égal à la dignité humaine, à la sécurité et à un niveau de vie décent. Les moteurs de la migration sont des facteurs incitatifs tels que la violence, l'insécurité, les violations des droits de l'homme, le manque de perspectives, les effets du changement climatique et la pauvreté causée par la dégradation de l'environnement, ainsi que des facteurs d'attraction comme la recherche de meilleures chances et les changements sur les marchés du travail. Toute action entreprise face à la crise migratoire doit commencer par les facteurs incitatifs ; trop souvent, les migrants sont blâmés comme s'ils avaient créé les facteurs qui les ont poussés à quitter leur pays d'origine.

105. Si la migration impose des coûts aux pays d'accueil, qui ne sont pas équitablement partagés par tous, elle présente aussi des avantages. Les problèmes démographiques que connaissent les pays développés seraient bien plus graves en l'absence d'un solde migratoire net. Les migrants et les réfugiés apportent avec eux courage, compétence, énergie, aspirations et culture, enrichissant la vie des nations qui les accueillent.

106. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que le Pacte mondial pour les réfugiés, offrent une protection à tous ceux qui sont contraints de fuir leur foyer et affirment la responsabilité partagée, au nom du bien commun, de prendre soin de ceux qui ont le plus besoin de solidarité. Les difficultés auxquelles se heurtent de nombreux États pour faire face à des flux migratoires de composition très variée, parfois imprévisibles et écrasants ont été examinées en détail lors des négociations sur le Pacte mondial pour les

migrations, de même que la nécessité d'une solidarité internationale plus marquée dans le partage des charges et des responsabilités et l'engagement des États à travailler ensemble pour créer les conditions permettant à tous de vivre en sécurité et dignement dans leur propre pays, et pour traiter les causes profondes des migrations.

107. Le respect de la dignité de chaque personne exige la création des conditions nécessaires à la réalisation du droit de rester dans son pays. Le Saint-Siège espère que les efforts déployés dans le cadre des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations se poursuivront dans le respect des droits et de la dignité des migrants et des réfugiés dans un esprit de solidarité internationale, tout en reconnaissant le droit souverain des États de déterminer leur politique migratoire nationale en fonction de leurs obligations au regard du droit international.

108. **M^{me} Mucavi** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que la FAO a récemment lancé l'édition 2018 de sa publication vedette, le rapport intitulé « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture », qui porte sur les migrations et leurs liens avec l'agriculture et le développement rural. Malgré les défis qu'elle peut présenter, la migration fait partie intégrante du développement économique, social et humain et constitue un moyen de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. À différents stades de leur développement, tous les pays seraient des zones d'origine, de transit ou de destination pour les migrations internationales. Étant donné que des migrations sûres, ordonnées et bien gérées pourraient contribuer au développement durable et à la croissance économique, la coopération et la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination ainsi que les principales organisations internationales devraient être encore renforcées pour libérer le potentiel des migrants comme agents de développement transnational.

109. La migration devrait être un choix plutôt qu'une nécessité, mais de nombreux individus ou familles quittent les zones rurales pour échapper à la pauvreté qui y règne souvent. Les moteurs de la migration sont complexes et imbriqués, notamment la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, le manque d'emplois et d'activités génératrices de revenus, l'accès limité à la protection sociale, les conflits, les catastrophes naturelles et l'instabilité politique. Les moteurs et les effets des migrations sont étroitement liés aux objectifs mondiaux de la FAO en matière de lutte contre la faim, de réduction de la pauvreté rurale et de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles.

110. Étant donné que les migrants sont pour la plupart originaires des zones rurales, l'investissement dans l'agriculture, le développement rural et les moyens de subsistance résilients est essentiel pour offrir des alternatives durables à la migration. La FAO aide les pays à s'attaquer aux causes de la migration, en élargissant les perspectives des ruraux et en facilitant la mobilité rurale. Elle a amélioré la résilience et les moyens de subsistance agricoles des migrants et des communautés pour faire en sorte que la migration soit bénéfique pour tous. La FAO s'est également efforcée de renforcer les avantages de la migration pour l'agriculture et le développement rural en encourageant les investissements et en promouvant l'emploi et l'agro-entreprise dans les régions d'origine.

111. La cohérence des politiques dans les domaines des migrations, de l'agriculture et du développement rural est essentielle pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière. Les politiques devraient viser à maximiser les avantages économiques et sociaux de la migration tout en réduisant au minimum les coûts pour les migrants et les sociétés. Au niveau mondial, la FAO s'est engagée à produire de nouvelles données sur la migration rurale afin d'éclairer les décisions politiques et la conception des programmes. La FAO copréside le Groupe mondial sur la migration avec l'Organisation internationale pour les migrations et facilite l'élaboration du Pacte mondial pour les migrations. La FAO participera activement au nouveau Réseau des Nations Unies sur les migrations pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Pacte mondial.

112. **M. Richter** [Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sera une étape importante de l'histoire qui a pris des décennies à se faire. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, la communauté internationale a progressé lentement mais régulièrement dans ses discussions sur les migrations. Le Pacte mondial sera le premier instrument multilatéral consacré aux migrations, ce qui en fera un pilier fondamental des efforts internationaux visant à promouvoir une gestion efficace des migrations. L'OIM encourage tous les États Membres à s'engager pleinement dans sa mise en œuvre afin de maintenir l'élan acquis.

113. Les progrès en matière de migration ont été facilités par les autres cadres de développement importants adoptés ces dernières années, à savoir le Plan d'action accélérée pour les petits États insulaires en développement (SAMOA), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Nouveau

Programme pour les villes, l'Accord de Paris et le Programme 2030, qui comprennent tous d'importants éléments relatifs aux migrations. La communauté internationale doit renforcer la cohérence politique entre les programmes relatifs aux migrations et au développement afin que les politiques migratoires puissent améliorer les résultats du développement et réciproquement. Le forum politique de haut niveau prévu en 2019 serait l'occasion idéale d'assurer des liens efficaces entre le Programme 2030 et le Pacte mondial pour les migrations.

114. De par sa nature même, la migration a des implications pour de multiples acteurs. Pour progresser vers la réalisation des objectifs du Programme 2030 et d'autres instruments, notamment le Pacte mondial pour les migrations, il faudra des partenariats solides entre toutes les parties prenantes concernées. L'OIM s'est engagée à établir des partenariats avec d'autres organisations et à fournir une tribune aux différentes parties prenantes pour relever les défis et saisir les chances qu'offre la migration.

La séance est levée à 12 h 35.